



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'une impasse classée dans le domaine public routier de la commune de Begole.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE BEGOLE

Raison sociale

Commune de Begole

N° SIRET

21650079300015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DARIES

Prénom(s)

Gerard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement sur la parcelle 000 E 372, le projet consiste en la construction d'une impasse classée dans le domaine public routier communal. La parcelle est actuellement un terrain agricole de pâture donnant sur la route départementale n°41 en entrée de village. Au nord du terrain se trouvent des parcelles avec des maisons individuelles, au sud et à l'ouest des terrains agricoles de pâture. L'impasse aura pour but de desservir deux lots (chacun destiné à la construction d'une maison individuelle) ainsi que la parcelle 000 E 334 où a été construite récemment une maison individuelle. L'impasse comprend une voie de circulation d'une surface de 860 m² de 7 m de large, et une aire de retournement de 799 m². Le projet ne comporte pas de démolition. Un plan de bornage a été réalisé. La route ainsi que l'aire de retournement seront réalisées en enrobé. Les réseaux (alimentation eau potable, électricité, rejet eaux usées eaux vannes) seront installés sur cette impasse afin de desservir les deux lots, ainsi que la parcelle 000 E 334.

4.2 Objectifs du projet

L'impasse aura pour finalité de desservir les lots issus de la division parcellaire de la parcelle 000 E 372, tout en assurant un accès au terrain de pâture à l'ouest (parcelle 000 E 341). Le projet permettra une voie de desserte fluide et sans danger des habitations futures, en recul de la route départementale n°41.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés dans leur intégralité une fois le permis d'aménager obtenu, courant de l'année 2026. Les travaux prévus pour une durée de deux mois, sont séquencés en deux phases. La première phase consiste en la réalisation du terrassement et la pose des réseaux, et la deuxième en la réalisation de la chaussée avec la pose du revêtement définitif afin de mettre la voie en circulation. Les travaux n'impliquent aucun détournement du trafic routier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'impasse, reliant la route départementale n°41, desservira trois maisons individuelles. Le trafic routier y sera faible ainsi que le taux de fréquentation avec une vitesse restreinte. Les usagers auront ainsi un accès à leur habitation aisé et sans risque routier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, objet de la présente demande, fait partie d'un projet de lotissement sur la parcelle 000 E 372 qui fera l'objet d'une demande de permis d'aménager. La décision de la présente demande doit être jointe à la demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale du projet Terrain d'assiette Surface de la parcelle Longueur de la route Nombre d'unités de stationnement	(1659 , m ²) (parcelle 000 E 372, parcelle 000 E 372) (4698, m ²) (122, m) (0, u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Zone de montagne Occitanie
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La commune ne possède pas de règlement d'urbanisme qui classe les zones (uniquement le RNU). Le projet se situe sur une parcelle non bâtie qui était utilisée comme pâturage. Cette parcelle est voisine de parcelles bâties sur sa limite Nord et Est et l'entrée de l'agglomération (la première habitation desservie également par la départementale 41) est à environ 225 m en amont.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe : - en zone de sismicité modérée de niveau 3 - en zone de retrait gonflement des argiles moyen Le projet n'a aucune incidence sur ces aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet, consistant a realiser une impasse, augmentera le trafic correspondant a la desserte de seulement trois habitations individuelles. Du fait d'etre en impasse la circulation sera de vitesse et de quantite limitees, et les acces seront donc securises. La realisation de l'impasse permet a l'habitation de la parcelle 334 d'avoir son acces par l'intermediaire de l'impasse plutot que directement sur la departementale 41 ce qui la rend plus
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux le projet sera source de bruit de chantier classique (engins de chantier pour le terrassement, la stabilisation et la realisation du revetement) et pour une duree courte (etalee sur 2 mois
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux le projet sera source d'odeurs de chantier classiques (gaz d'echappement des engins de chantier pour le terrassement, la stabilisation et la realisation du revetement) et pour une duree courte
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux le projet sera source de vibrations de chantier classiques (engin de chantier pour le terrassement, la stabilisation et la realisation du revetement) et pour une duree courte (etalee sur 2 mois
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pas d'emissions lumineuses envisagees pour le projet. Les travaux seront realises de jour. En phase exploitation les seules emissions lumineuses que l'on peut signaler sont celles emises par les vehicules pour la desserte des
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet dans l'air n'est a prevoir pour ce projet hormis les gaz d'echappements des engins de chantier pendant la phase travaux et ceux des vehicules pour la dessertes de trois habitations individuelles en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent n'est à prévoir pour ce projet. Le projet fait l'objet de la réalisation d'une canalisation de récupération des rejets des EU/EV traitées des trois habitations desservies par l'impasse, mais ces eaux usées et eaux vannes sont traitées par des assainissements individuels sur chaque lot (de la division parcellaire projetée dans la demande de permis d'aménager). Les rejets que collectent la canalisation sur l'impasse se raccordent dans
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune production de déchets. Si des déchets résiduels venaient à être générés en phase travaux ils seraient systématiquement mis en décharge appropriée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est une voie d'accès, il n'a donc pas à proprement parler d'impact sur le patrimoine architectural, mais l'impasse desservira trois habitations individuelles en accord avec la typologie du village et le tissu existant. Pas d'impact culturel. L'impact paysager est très faible (on aperçoit juste un accès goudronné perpendiculaire à la départementale 41 qui traverse le village). Pour ce qui est du patrimoine archéologique, pas d'impact à prévoir donc
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifiera donc une modification de l'activité humaine de l'usage du sol, passant d'un usage initialement pour le pâturage à un usage de circulation (desserte de trois habitations).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de limiter les nuisances en phase travaux, ils seront réalisés en semaine durant la journée, tous les déchets éventuels seront triés et emmenés en décharge appropriée quotidiennement. Le projet de canalisation recueillant les rejets de réseaux EU/EV traités sur chaque lot par des assainissements individuels a déjà été validé par le SPANC. Une aire de retournement pour les services de secours a été validée par le SDIS 65.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la faible ampleur du projet, de sa surface réduite, de la faible augmentation de la circulation qu'il engendre, au vu des faibles nuisances engendrées autant durant sa phase travaux que dans sa phase d'exploitation, au vu du traitement en amont du peu de risques que peut engager la nature du projet (comme la validation par le SPANC pour la canalisation de recueil de EU/EV traitées, et la validation par le SDIS de l'aire de retournement), il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, mais plutôt qu'il devrait en être dispensé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DARIES

Prénom Gerard

Qualité du signataire M. Le Maire de Begole

À Begole

Fait le 15-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)